

de faire une chose qui, tout en vous dépouillant du mérite aux yeux du monde, aurait l'effet de me faire attribuer l'honneur d'une action dont je ne serais pas l'auteur.

— Vous pourrez, monsieur le juge, dire que cette somme vous a été remise par une personne inconnue.

— Non, vraiment, docteur, je me ferais un scrupule d'accepter, vu surtout que c'est une somme que je vous dois. — Voyons le montant de votre mémoire.

Le docteur Rivard se rendit enfin aux raisons du juge, bien content de pouvoir toucher le montant de son compte tout en laissant son client sous l'impression qu'il ne l'acceptait que pour le distribuer aux pauvres. Le docteur avait eu le soin de réduire le mémoire de moitié.

— En vérité, docteur, vous n'êtes pas raisonnable ; vingt-quatre mois de soins et de visites pour moi et ma famille, et vous ne demandez que deux cent trente-six piastres !

— C'est bien suffisant, et en conscience je me reprochais presque de l'avoir fait monter si haut, si ce n'est que j'avais eu l'intention de vous en laisser le montant pour le distribuer en œuvre de charité. Vous êtes bien le premier auquel j'entends dire qu'un mémoire de médecine est trop faible.

— En bien n'en parlons plus ; voici un ordre sur la banque de l'Union pour le montant.

— Merci.

Le docteur plia l'ordre et le mit dans son portefeuille, sans le regarder ; quitta son compte et le remit au juge.

— Parlons des choses du monde, maintenant, politique, nouvelles européennes, nouvelles locales, etc. A propos, docteur, vous étiez, je crois, le médecin d'Alphonse Meunier, ce riche négociant qui est mort la semaine dernière.

— Hélas ! oui. C'était un brave homme celui-là ; et mon meilleur, je pourrais dire mon seul ami. Je ne puis y penser, sans me sentir venir les larmes aux yeux.

Et en effet, par un de ces jeux de muscles toujours au service de certaines personnes, quelques pleurs vinrent mouiller les paupières du docteur, qu'il eut la précaution de laisser voir au juge, avant de les essuyer.

— Vous le connaissiez depuis longtemps ?

— Depuis mil huit cent vingt, et je puis me glorifier de l'intimité qui a toujours existé entre nous.

— Il vous a fait un beau legs dans son testament ; je vois qu'il voulait vous laisser un souvenir.

— Trop beau, M. le juge, trop beau ! ça bien été malgré moi qu'il m'a mentionné dans son testament ; savez-vous qu'il voulait me faire un bien plus grand legs et que, si je ne m'y fusse opposé péremptoirement, il m'aurait nommé son exécuteur testamentaire ! Mais vous sentez bien, M. le juge, qu'avec mes habitudes, mes devoirs et mon incapacité dans les affaires, je ne pouvais accepter. Et d'ailleurs n'avait-il pas le jeune Pierre de St-Luc, un orphelin, u'il a élevé, et qui, je vous l'assure, est un charmant

jeune homme et bien digne de toute la tendresse du père Meunier.

— En effet, j'ai été un peu surpris, quand j'eus appris votre intimité avec M. Meunier, de voir que vous n'aviez pas été nommé son exécuteur testamentaire ; mais je vois les raisons maintenant. J'aurais voulu vous voir l'administrateur d'une telle succession ; vous en étiez digne et je vous considère, quoi que vous en disiez, bien plus capable de l'administrer que le jeune de St-Luc, qui, après tout, n'est qu'un jeune homme et de plus un marin, et qui, malgré les belles qualités que vous lui donnez, n'en dissipera pas moins une partie dans de folles extravagances.

— Oh non ; sous ce rapport-là, soyez tranquille ; le jeune de St-Luc est sobre, sage, pieux et très versé dans les affaires. Il est bien plus capable que moi. J'ai toute confiance dans St-Luc, et je ne sais si c'est parce que mon ami, M. Meunier l'aimait et l'appelait son fils, que je me sens une bien grande affection pour ce jeune homme. Il sera toujours pour moi le représentant de son bienfaiteur et du mien. Pauvre cher M. Meunier, mon seul et mon dernier ami sur cette terre !

Le docteur versa plusieurs larmes.

— Allons, mon cher docteur, ne vous affligez pas. Nous ferons mieux de changer de sujet ; celui-ci réveille de trop pénibles sensations.

— Oh, non ! au contraire, M. le juge, je me sens un peu agité, mais ça me fait du bien de pleurer quelquefois. Je voudrais pouvoir faire quelque chose avant de mourir et continuer en son nom les bonnes œuvres qu'il faisait durant sa vie. Voici, M. le juge, ce que j'ai pensé faire du legs qu'il m'a fait et que j'accepte afin de l'associer à une action charitable ; je me suis décidé à accepter la tutelle d'un pauvre orphelin, qui se trouve actuellement à l'Hospice des Aliénés. C'est un jeune enfant de douze à treize ans, dont le cerveau malade l'avait fait mettre parmi les aliénés ; quoiqu'il n'ait pas une intelligence bien développée, j'ai pu remarquer beaucoup de bon sens et beaucoup de raison dans l'enfant ; il n'est point du tout aliéné, mais il est d'une telle timidité, a été tellement négligé, tellement maltraité, tellement bafoué, battu, qu'il a peur de la moindre chose, du moindre bruit. Je le soigne depuis longtemps, et j'ai contracté un véritable attachement pour l'enfant. Comme il est nécessaire que toute personne, qui veut se charger de quelqu'un des malades de l'Hospice, ait à assurer une certaine somme d'argent, par la forme de rente viagère, au malade, avant de pouvoir le faire sortir de l'institution, je me suis décidé à convertir les trois mille piastres, que me lègue M. Meunier, en quelque bien-fonds qui deviendra la propriété du pauvre orphelin.

— Vous faites là une noble et belle action, docteur, permettez-moi de vous dire, sans flatterie, que vous êtes le meilleur et le plus saint homme que je connaisse ! Et comment s'appelle votre futur pupille ?

— On ne lui connaît pas d'autre nom que *Jérôme*.

— Quels sont ses parents, vivent-ils encore ?